1. **Principes relatifs aux Droits de l'Homme**

Le Groupe Renard contribue, dans sa sphère d'influence, à  promouvoir les droits de l'Homme et veille à  sensibiliser ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs. Plus volontairement, le Groupe Renard a tenu à  affirmer ses convictions en relayant les principes du Pacte Mondial sur son site Internet.

Au cours des 12 derniers mois :

* + L'ensemble des salariés bénéficie d'une liberté d'expression : depuis 2000, afin de favoriser l'émergence de nouvelles idées et de promouvoir la libre discussion, des fiches "Suggestion d'amélioration" sont mises à  disposition.
	+ Bien qu'étant une PME, le Groupe Renard est fière de son implication dans l'association locale « Les Restos du cœur », qui a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes. Chaque année, le Groupe Renard prend en charge une partie des frais de cette association, relatifs à l'impression de documents administratifs. Au cours des 12 derniers mois, le Groupe Renard a imprimé gracieusement pour les Restos du cœur : 4000 feuilles « Suivi de la dotation foyer campagne » et 5000 « Cartes d’inscription ».
1. **Principes relatifs à  l'environnement :**

Le Groupe Renard accorde depuis maintenant de nombreuses années une attention particulière au respect de l'environnement. Cet engagement s'est matérialisé par l'obtention en 2006 de la marque Imprim'vert pour les unités de production Renard Impressions et Imprimerie Bellêmoise et la mise en place depuis 2007 d'une action de prise en compte du Développement Durable. Soucieux d'aller plus loin dans son engagement, en 2010 le président du Groupe Renard a décidé de certifier PEFC la Chaîne de Contrôle de l'imprimerie Bellêmoise.

Au cours des 12 derniers mois :

* + Renouvellement avec succès suite à l’audit effectuée sur place tous les 3 ans, de la marque Imprim'vert pour les sites de production Renard Impressions et Imprimerie Bellêmoise. Mise en place du nouveau cahier des charges Imprim’vert dans les deux unités de production du Groupe Renard.
	+ Renouvellement avec succès de la certification PEFC pour les unités de production Renard Impressions et Imprimerie Bellêmoise. Le renouvellement a été effectué pour en février 2018.

**Résultats :** La quantité de papiers achetés pour les deux unités de production a augmenté depuis la certification PEFC.

1. **Principes aux conditions de travail :**

Le Groupe Renard respecte la liberté d'opinion et la liberté syndicale. Le comité social et économique a été mis en place et rencontre régulièrement la direction générale, dans une démarche de transparence, de dialogue et d'amélioration. Egalement, et conformément aux lois en vigueur, le principe de non-discrimination en matière d'emploi est intégré dans la politique de ressources humaines.

Au cours des 12 derniers mois :

* + Le Groupe Renard a poursuivi la mise en place d'actions visant à procurer un environnement de travail serein et confortable avec l'aménagement et la restauration de postes de travail.
	+ Le Groupe Renard a poursuivi son investissement dans la formation professionnelle de son personnel : deux personnes ont reçu une formation sur le recyclage habilitation électrique, deux personnes ont reçu une formation pour obtenir l’habilitation électrique, trois personnes pour devenir Sauveteur Secouriste, une personne pour le CACES cariste, deux personnes pour une formation sur le logiciel Sage, une personne sur « les clauses du contrat de travail », une personne sur Adobe Photoshop, deux personnes sur « KBA conduite de presse ».
1. **Principes relatifs à  la lutte contre la corruption :**

Toute entreprise doit agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Convaincue qu'il peut exister un environnement commercial équitable, le Groupe Renard s'inscrit sans équivoque dans une démarche de lutte contre la corruption.

Le choix des fournisseurs est réalisé selon des critères objectifs :

* si plusieurs fournisseurs sont interrogés, le cahier des charges transmis à  chacun d'eux est strictement identique,
* chaque proposition de prestation est examinée selon des critères objectifs de qualité et de prix,
* aucun fournisseur n'est sélectionné sur la base de critères subjectifs : le choix est réalisé de manière impartiale.